

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 24 septembre 2004
(convocation du 13 septembre 2004)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle
Mme. CASTANET Anne à M. BOCCHIO Claude
M. CASTEL Lucien à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. FERILLOT Michel à M. BELIN Bernard
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle

Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 H 30
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. PONS Henri
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel
M. ROUSSET Alain à M. HOUDEBERT Henri
M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max
M. SIMON Patrick à M. MARTIN Hugues
M. SOUBIRAN Claude à M. SEUROT Bernard
M. TAVART Jean-Michel à M. LABISTE Bernard
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth
Mme WALRYCK Anne à M. DUCASSOU Dominique à partir de 11 heures

LA SEANCE EST OUVERTE

**PLH 2000-2006 - SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Accueil des Gens du Voyage -
Réalisation de l'aire d'accueil avenue de Mazeau - Participation de la
Communauté Urbaine de Bordeaux - Décision - Autorisation**

Monsieur LAMAISON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 99/385 du 23 avril 1999, le Conseil de Communauté a défini les modalités d'intervention de la Communauté Urbaine de Bordeaux au titre de la mise en œuvre, par les communes membres, du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage.

L'intervention communautaire comporte deux volets :

- une prise en charge des travaux d'aménée des réseaux extérieurs à la création de l'aire dans la limite d'un montant de 304.898 euros HT par aire ;
- une participation financière, sous forme de fonds de concours versé à la commune, maître d'ouvrage, dont le montant est plafonné à 960,00 euros par emplacement pour les aires de passage et à 1.647,00 euros par emplacement pour les aires de stationnement.

Aujourd'hui, en application du second volet du dispositif précité, la Ville de Saint-Médard-en-Jalles sollicite la Communauté Urbaine de Bordeaux pour le versement d'une participation d'un montant de 24.705,00 euros au titre la réalisation de l'aire de stationnement située avenue de Mazeau dont la capacité d'accueil est de 15 emplacements. (un plan de situation de l'aire d'accueil est joint en annexe).

Le plan de financement définitif se décompose comme suit :

DEPENSES (HT)		RECETTES	
Terrains (acquisitions 900 m²)	7.625,00	Etat (15.245,00€ x 30 places plafonnée à 70%)	320.145,00
Infrastructures		Communauté Urbaine (1647,00 € x 15 emplacements)	24.705,00
➤ Bâti	306.731,00	Autofinancement communal	340.267,00
➤ VRD	292.417,00		
➤ Maîtrise d'œuvre	66.248,00		
➤ Mission de contrôle	6.400,00		
➤ Mission SPS	2.015,00		
➤ Etude de sol	1.530,00		
➤ Plan de bornage	564,00		
➤ Plan topographique	1.336,00		
➤ Doc. arpantage	251,00		
Total des dépenses	685.117,00	Total des recettes	685.117,00

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, et si tel est votre avis, de bien vouloir :

DECIDER

- de la participation de la Communauté Urbaine au financement de la réalisation de l'aire d'accueil des gens du voyage située avenue de Mazeau à Saint Médard en Jalles à hauteur de 24.705,00 euros,
- de l'imputation des crédits correspondants au chapitre 65 - article 65754 - fonction 5240 - programme HD02 - clé d'imputation D220 000 118 du budget de l'exercice en cours.

AUTORISER

Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée précisant les modalités de la participation communautaire.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
12 OCTOBRE 2004

M. VÉRONIQUE FAYET

